



**Légende**

	Emprise de la section de calcul
Nom:	Nom du profil
Crue:	Evènement observé
Z <sub>obs</sub> :	Cote observée
Z <sub>100</sub> :	Cote de la crue de temps de retour 100 ans
	Zone verte
	Zone rouge
	Zone bleue

Direction Départementale de l'Agriculture  
et de la Forêt des Yvelines

**Plan de prévention des risques d'inondation  
de la Mauldre et du Lieutel**

**CARTOGRAPHIE DU ZONAGE**

N.B. : ce plan, transmis en version numérique, présente uniquement un caractère informatif. Seuls les plans sur papier, annexés à l'arrêté B06-0050 du 18 septembre 2006 portant approbation du PPRi, ont une valeur réglementaire. Ces plans sont tenus à la disposition du public dans les mairies des communes concernées, au siège des communautés de communes "Seine-Mauldre" et "Coeur d'Yvelines", en préfecture des Yvelines et dans les sous-préfectures de Mantes-la-Jolie et Rambouillet.

**Commune de  
VILLIERS-SAINT-FREDERIC**

Date : Septembre 2006

Echelle :